

Pugilat à la Faculté de médecine de Paris : DUPUYTREN contre MAISONABE (1829)

par Mademoiselle Paule DUMAITRE*
Conservateur en chef de la Bibliothèque centrale
des Facultés de médecine de Paris

Si jeux de mains sont jeux de vilains, il faut bien reconnaître que M. Dupuytren, baron du royaume, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris, premier chirurgien du roi, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine et, en outre, décoré d'une infinité d'ordres, il faut bien reconnaître que M. le Baron Dupuytren a fait mentir l'adage. Même si ce n'est pas lui qui commença la querelle, même s'il ne se servit pas de ses poings, il n'en est pas moins vrai qu'il en est des grands comme de la femme de César : s'ils veulent rester grands, ils ne doivent même pas être soupçonnés.

Il n'est bien sûr pas dans nos propos de retracer la carrière de Dupuytren ; mais celle de son antagoniste, Maisonabe, est moins connue et il convient d'en dire quelques mots.

Charles-Auguste Maisonabe, né à Rodez le 17 septembre 1779, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier en 1804, avec une thèse sur l'opération de la cataracte par extraction et par abaissement, avait eu des activités diverses : ex-chirurgien en chef de l'hôpital militaire français de Bruchsal, archevêché de Spire, ancien professeur de cours pratiques d'accouchements, maladies des femmes, éducation physique des enfants à Montpellier, il était maintenant agrégé en exercice à la Faculté de médecine de Paris et professeur d'un cours sur les difformités à l'amphithéâtre de la clinique de l'hospice de la Faculté. Il avait fondé, en outre, un établissement orthopédique, rue de Chevreuse à Paris, puis un autre à Charenton et rédigeait, depuis 1824, le

(*) Communication présentée à la séance du 22 octobre 1977 de la Société française d'histoire de la médecine.

Journal clinique sur les difformités, destiné à soutenir les lits mécaniques à extension qui faisaient la base du traitement qu'il appliquait aux courbures de l'épine. On voit donc que Maisonabe était loin d'être un débutant et qu'il jouissait même d'une autorité certaine dans sa spécialité. Le conflit qui, le 22 juin 1829, l'opposa, lui suppléant, à Dupuytren, professeur, fit cependant un tel scandale que, le même jour, le doyen, M. Landré-Beauvais, en tant que responsable de la discipline, déférait l'affaire devant le Conseil académique à qui il adressait un rapport défavorable pour Maisonabe : chose curieuse, il semble que le doyen ait tout de suite pris parti pour Dupuytren, sans avoir même entendu son adversaire. Le lendemain 23 juin, Dupuytren portait plainte auprès de la Faculté de « l'outrage qu'il a reçu sans l'avoir excité, de M. Maisonabe ». L'assemblée de professeurs du 26 juin rendait compte de cette lettre et entendait M. Dupuytren déclarer « qu'il n'a par aucun tort, soit dans l'intérieur de la Faculté, soit au dehors, provoqué l'insulte de M. Maisonabe ». Le 17 juillet, le Conseil académique se réunissait en présence de Son Excellence le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, grand maître de l'Université, M. de Montbel, et c'est grâce aux papiers officiels de ce Conseil que l'écho de cette querelle, pas tellement flatteur pour les antagonistes, est parvenu jusqu'à nous.

Voici donc les faits tels qu'ils furent exposés par Maisonabe devant le Conseil académique, le 17 juillet 1829, après avoir entendu lecture de la plainte de Dupuytren, en date du 23 juin, ainsi que sa déclaration additionnelle faite le jour même. Tout avait commencé le 22 juin précédent. Ce jour-là, Maisonabe s'était rendu à la Faculté pour y remplir ses fonctions de suppléant. Il amenait avec lui le jeune Edouard de Velas, d'origine espagnole, qui avait été placé dans son établissement pour y être traité de deux pieds bots dont il était affecté. Maisonabe avait su que, peu de temps auparavant, le 2 juin, dans une consultation tenue à son insu par le Dr Koreff et Dupuytren, ce dernier avait formulé contre lui des jugements qui portaient la plus grave atteinte à sa réputation comme médecin et même, ajoutait-il, comme citoyen, et qu'en conséquence le jeune homme devait être retiré sans délai de chez lui. Une lettre du protecteur de l'enfant, M. d'Urbina, écrite après la consultation, lui avait en effet annoncé que le malade allait lui être enlevé. Maisonabe, éperdu, s'était vu obligé d'emmener l'enfant à la Faculté pour faire constater son état car, dit-il, il se voyait exposé à être déconsidéré aux yeux de l'Institut à qui il avait, plusieurs mois auparavant, présenté l'enfant, annonçant qu'il pensait pouvoir le corriger de sa difformité.

Donc, ce 22 juin, la séance commença dans une salle de réunion de la Faculté qui n'était point, dit Maisonabe, une salle d'actes. Revêtu de son costume, le médecin plaça le jeune Edouard dans un coin de la salle, puis il le présenta successivement à tous ses confrères dont chacun, comparant la difformité corrigée par Maisonabe avec des modèles en plâtre représentant ce genre de difformité, se plut à lui donner les éloges les plus flatteurs. Dupuytren, entré le dernier, fut invité par Maisonabe à examiner le jeune homme.

Les choses alors se gâtèrent. Mais nous voulons, à travers le récit de Maisonabe, laisser la parole à ceux qui furent les héros de cette lamentable affaire, croyant que leurs paroles seront plus éloquentes que les nôtres : « [Dupuytren], rapporte Maisonabe, s'avance d'une manière assez indécise vers le jeune Vélas. S'arrêtant à quelques pas de lui, l'examinant avec soin, se croisant les bras sur la poitrine et prenant une attitude ferme et avec affectation, il dit d'un ton solennel, considérant ce jeune homme et passant la main sur son front : « Mais il me semble avoir été consulté pour lui ? »

— Oui, dis-je, et qu'avez-vous conseillé ? et je le regardais alors très fixement. M. Dupuytren, comme tout étonné de cette interpellation et secouant la tête comme pour chercher à se le rappeler, répondit, mais d'une manière très confuse, entre autres choses, ces mots-ci : « Mais... j'ai conseillé qu'on continuât le traitement... il avait eu déjà d'assez beaux résultats. » « Et où, et de quelle manière, lui répliquai-je ? — Eh ! mais, chez vous, et pourquoi ailleurs ? » Alors je lui répondis par ces mots : « Infâme ! Misérable ! Fourbe ! » et je ne prononçai pas un mot de plus. M. Dupuytren répondit à cette apostrophe par les expressions les plus injurieuses parmi lesquelles il reproduisit cent et cent fois les mêmes que je lui avais adressées. Mon attitude, que je m'efforçais de représenter comme celle de l'indignation et du mépris et les mots : homme vil et profondément méchant, le firent redoubler d'invectives, à ce point que M. le Professeur Richerand dit, plus tard, que ce qui l'avait frappé le plus dans cette scène c'était l'énergie et l'abondance grossière des expressions injurieuses qui sortaient par torrents de sa bouche. Cependant, des professeurs, des agrégés et plusieurs autres personnes demeuraient spectateurs muets d'une telle scène, lorsque M. le Doyen, intervenant et s'adressant à ceux qui en étaient les auteurs, les invita à finir, ou le leur ordonna... Je déclarai en conséquence que, dès ce moment, je ne répondais rien à cet homme, quoi qu'il pût me dire... M. Dupuytren, au mépris de l'invitation plusieurs fois réitérée de M. le Doyen, continua ses injures et, sans doute plus irrité par mon calme... il joignit à ses injures les menaces les plus prononcées, et il osa bien me frapper sur la poitrine. J'eus un moment peine à croire à tant d'audace. Mais enfin je voulus me défendre de telles attaques par un coup de pied que je retins... mais je vis au même instant cet homme s'apprêter à se jeter sur moi encore une fois et, dans l'intérêt de ma défense bien légitime, je le frappai du poing à la figure pour le repousser. » Là Maisonabe a une réflexion étonnante : « Il est à remarquer, ajoute-t-il, que la plupart des assistants se jetèrent sur lui pour l'empêcher de recommencer ses attaques, tandis que pas un ne se crut obligé de me retenir. » Il poursuit : « M. Dupuytren, mis dans l'impossibilité de les recommencer et prenant presque subitement l'attitude d'un homme calme qui veut affecter beaucoup de dignité, commença et continua pendant plus d'un quart d'heure un discours dans lequel il avait pour objet de faire ressortir et de prouver mes torts. En même temps qu'il exposait avec une apparence de candeur inouïe de prétextes faits, de prétendues circonstances qui ne devaient laisser aucun doute, disait-il, sur son innocence et sur mes torts... il déclarait sur son honneur, sur sa réputation, sur tout ce qu'il y avait enfin de plus sacré pour lui que, si M. le Doyen ou la Faculté ne

prenaient sur le champ des mesures pour que je n'y reparusse plus, il n'y mettrait plus les pieds lui-même. Personne ne l'interrompit et, pour cesser de se répéter, il voulut, en preuve de son innocence, interroger un des témoins des premiers propos qui s'étaient engagés et ce fut alors que, par une sorte d'habileté qu'on lui sait familière, il prononça ces mots, désignant de sa main le Pr Richerand : « Certes, Messieurs, j'en atteste Monsieur, qui assurément n'est point mon ami, qu'il dise si j'ai provoqué en rien M. Maisonabe » ; à quoi M. Richerand ne répondit qu'en baissant la tête et en faisant quelques signes qui annonçaient du malaise. Toutefois, M. Dupuytren, encouragé par l'effet, quoiqu'un peu équivoque, du silence de M. Richerand, se laissa entraîner avec une témérité dont il eut bientôt à se repentir, à interroger le jeune Vélas lui-même pour qu'il déclarât s'il n'était pas vrai que, dans la consultation dont il avait été l'objet et à toute laquelle il avait été présent, lui, Dupuytren, n'avait rien dit ni conseillé qui pût le moins du monde offenser M. Maisonabe. » Maisonabe prit alors la parole et interrogea lui-même l'enfant sur ce qui s'était passé pendant la fameuse consultation. Voici ce qu'il rapporte : « Dupuytren aurait dit, en parlant de lui : « *C'est un homme à tête folle.* » ; il avait ajouté : « *Mais ce n'est pas ici ce dont il doit être question, occupons-nous de l'objet de la consultation.* » ; et, demandant une mécanique qu'on avait ôtée du pied de l'enfant, il la prit aussitôt pour la rendre d'un air dédaigneux en disant : « *que ce devait être bien peu efficace.* » Interrogé sur cette question qui, dit-on, était l'objet de la consultation : ce jeune homme peut-il continuer d'être traité en faisant ses études dans une maison d'éducation ? M. Dupuytren répondit : « *Non seulement cela se peut, mais cela se doit et au plus tôt.* », ajoutant : « *Que sont des pieds plus ou moins bien faits quand il n'y a rien dans la tête ?* », mais, lui répondit-on, assurez-vous qu'avec quelques soins donnés à cet enfant par le médecin de la maison d'éducation, son pied gauche deviendra comme le droit qu'on ne peut nier avoir été bien rétabli. M. Dupuytren répondit aussitôt « *J'en réponds.* » Interrogé sur toutes les questions ci-dessus, l'enfant, dit Maisonabe, répondit : « Oui. Monsieur, en désignant M. Dupuytren, a dit tout cela, oui, oui. » M. Dupuytren ne fit pas la moindre objection à cette déclaration et répéta que, quoi qu'il pût arriver, il ne remettrait pas le pied à la Faculté si j'y rentrais moi-même. »

« J'ai oublié de dire, écrit encore Maisonabe, que M. Dupuytren, dans la consultation, demanda au jeune Vélas si on lui changeait de mécanique exactement tous les cinq mois et que celui-ci ayant répondu : « Ce n'a jamais été régulier et on en a changé bien plus souvent. », à quoi M. Dupuytren répliqua : « Vous mentez ! » Plus tard cependant, et sur le point de se retirer, M. Dupuytren s'avança vers le jeune homme et, le fixant d'un air gracieux, il lui dit : « Faites-moi la grâce de me répondre encore une fois à une question : quitterez-vous M. Maisonabe avec plaisir ? » A quoi l'enfant répondit négativement. M. Dupuytren répondit par des gestes qu'il ne comprit pas... J'ai oublié de dire, ajoute encore Maisonabe... que M. Dupuytren a donné, dans cette consultation, soit par écrit, soit verbalement, des conseils dont il est absolument impossible de rendre raison, si on consulte l'opinion qu'on peut se faire de son instruction, tandis que tout, au contraire, s'explique

très bien si on considère qu'il est notoirement connu que tout lui est bon, lorsqu'il veut satisfaire, ainsi que cent exemples le prouvent, au besoin qu'il a de faire le mal. »

Tout de suite, l'affaire fit du bruit puisque, dans cette même déposition, Maisonabe affirme que le *Journal de Paris* ne lui consacra pas moins de trois articles. Le premier était, dit-il, rédigé plutôt contre Dupuytren que contre lui. Le lendemain de sa parution, à 9 heures du soir, il vit arriver dans son établissement de Charenton un employé du *Journal* portant une lettre écrite de la main de Dupuytren, par laquelle celui-ci protestait contre l'article et invitait le rédacteur du *Journal* à publier sa réclamation. Maisonabe s'étant précipité, à 10 heures du même soir, chez le rédacteur pour lui donner sa version des faits, indigné, dit-il, par la perfidie et la mauvaise foi de M. Dupuytren, le rédacteur s'engagea à publier dans le *Journal* la lettre de Dupuytren purement et simplement, après quoi il publierait la réponse de Maisonabe. Mais le lendemain, celui-ci eut la surprise de voir publiée seulement une partie de la lettre de Dupuytren, toujours contraire, selon lui, à la vérité, avec en plus des commentaires tendancieux de la part du rédacteur. Pressé par Maisonabe d'insérer sa réponse, celui-ci répondit qu'il ne pouvait le faire, M. Dupuytren s'étant rendu deux fois chez lui et, ne l'ayant pas rencontré, lui ayant envoyé un fondé de pouvoir pour lui donner ses instructions. Maisonabe protesta, argua de l'esprit du *Journal*, tout en faveur de la liberté de la presse — nous sommes en 1829 et les fameuses Ordonnances n'ont pas encore paru — mais constata peu après que le troisième article, faux en tous points, lui était entièrement défavorable. Aussi avait-il cité en police correctionnelle le malheureux rédacteur qui, quel que parti qu'il eût pu choisir, se voyait de toute manière poursuivi.

En conséquence, à la fin de la séance du Conseil, Maisonabe déclare porter plainte contre Dupuytren, pour voies de fait et diffamation.

Nous avons entendu Maisonabe, mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ; aussi regrettons-nous de n'avoir pas la déposition de Dupuytren qui, nous l'avons dit, avait comparu le même jour au Conseil, juste avant Maisonabe, pour y porter sa plainte et y faire une déclaration additionnelle. Il nous est seulement dit que le ministre assura à Maisonabe que, d'après des certificats déposés par Dupuytren, celui-ci se serait exprimé sur son compte avec tous les égards qui lui étaient dus. Après quoi, il l'invita à prendre connaissance de toutes les pièces qui avaient été déposées au dossier, dans la séance de l'assemblée des professeurs du 26 juin : la consultation, signée Dupuytren et Koreff, consultation que nous n'avons pas, mais dont nous savons, d'après la déclaration de Dupuytren à cette même assemblée, qu'il y avait « concilié ce qu'il devait d'égards à un confrère et de vérité à un malade », ainsi que les certificats et lettres de ceux qui avaient demandé la consultation, le marquis de Fontella et le chevalier d'Urbina.

A son tour Dupuytren, sur la plainte de Maisonabe, fut invité, par lettre du 22 juillet, à se rendre à la séance du Conseil le jeudi 30 juillet, à 11 heures, au ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle, 116, pour s'expliquer

à nouveau sur les faits imputés et lui demandant de présenter en même temps une défense écrite. Une autre lettre, le 28 juillet, indique la liste des témoins cités par Maisonabe pour être entendus dans la séance du jeudi 30. Nous y relevons les noms d'Adelon, Guilbert, Cayol, Pelletan, Cruveilhier, Récamier, Clavion, Fouquier, Richard, Lisfranc, Parent Duchâtel, et aussi celui du jeune Espagnol, Vélas, ainsi que le nom du chef d'institution, Hermann. Dupuytren était aussi invité à donner la liste de ses témoins, mais cette liste ne nous est pas connue, et c'est dommage, car nous aurions sans doute trouvé le nom de Richerand qui, selon Maisonabe, avait si bien « baissé la tête ».

Nous n'avons pas le compte rendu de la séance du 30 juillet, ce qui fait que nous n'aurons pas le plaisir d'entendre M. le Professeur Dupuytren qui, s'il avait été aussi prolixie que Maisonabe, aurait bien allongé le temps de parole qui m'est départi, mais nous savons, pour l'avoir vu aux Archives nationales, que l'arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique, en date du 29 août, rendu en présence du ministre, donnait tort à Maisonabe : le fait des jugements et réflexions malveillantes qu'il attribuait à Dupuytren, disait l'arrêté, « loin d'être prouvé est démenti et par le texte même de la consultation et par les témoignages les plus positifs de personnes graves qui ont été présentes à cette consultation ». Quant aux voies de fait, « tout s'est borné, selon l'arrêté, de la part du baron Dupuytren, à repousser et à éloigner le Dr Maisonabe qui se portait incessamment vers lui en répétant des injures : qu'ainsi, il n'y a pas eu de voies de fait exercées par M. le Baron Dupuytren contre le Dr Maisonabe, pas plus qu'il n'y en a eu d'exercées par le Dr Maisonabe contre le baron Dupuytren ». En conséquence, Maisonabe devait être censuré devant le Conseil de l'Université et faire des excuses publiques à Dupuytren. Aussi, tous les professeurs furent-ils bientôt convoqués en une assemblée extraordinaire à la Faculté, fixée au lundi 14 septembre, à 3 heures du soir, pour assister à la réparation que devait faire devant eux Maisonabe à Dupuytren.

Là s'arrêtent nos documents officiels. Les registres des assemblées des professeurs, si l'on excepte le compte rendu de la séance du 26 juin, sont étrangement muets sur cette affaire, l'assemblée extraordinaire n'y est même pas signalée. Comment se fit la réparation ? M. Maisonabe se borna-t-il à murmurer quelques phrases de regret que M. Dupuytren accepta d'un air méprisant, ou dut-il, comme jadis l'Empereur, s'agenouiller dans la neige à Canossa ? Ce qui est certain, c'est que le coup atteignit durement Maisonabe. Un brouillon de lettre que nous possédons, tout raturé, presqu'illisible, le montre tout désesparé : « Je ne survivrai certainement pas à cette injustice », écrit-il. Il survécut pourtant puisqu'il publia à Paris, en 1834, un ouvrage intitulé : *Orthopédie clinique sur les difformités dans l'espèce humaine* (Paris, Rouvier, 2 vol. in 8) ; son journal, lui, s'était arrêté en 1829, l'année même de l'affaire. Puis, tout à coup désillusionné, il écrivit, en 1837, un Mémoire établissant l'incurabilité de la déviation latérale droite (Paris, Firmin-Didot), proposant même un prix pour celui qui montrerait à l'Académie un seul cas de guérison de cette difformité. Cette même année 1837

et l'année suivante 1838, on le trouve en Moldavie où il organise une école de médecine. En 1843, il est de nouveau à Paris où il fait un cours à l'Athénaïe, sur *Les erreurs et les déceptions en médecine*, démolissant les prétendues guérisons que l'on disait obtenir par l'orthopédie ; mais n'avait-il pas été d'abord déçu par les hommes ? Il mourut à Paris, le 31 août 1851.

Dans cette fâcheuse affaire, qui serait de peu d'intérêt si le nom de Dupuytren n'y était mêlé, il est bien difficile de prendre parti. Le jugement du Conseil royal, niant l'existence de voies de fait, nous pose la question : Maisonabe avait-il rêvé, ou plutôt le Conseil avait-il voulu sauver l'honneur de la Faculté ? Sans doute, dans cette querelle, chacun se laissa-t-il emporter plus loin qu'il n'aurait voulu ; cependant, il faut reconnaître que la déposition de Maisonabe — qui, le premier, se laissa aller à proférer des insultes contre Dupuytren — a, par moments, des accents émouvants et pleins de l'indignation d'un homme sincère et sûr de son bon droit. Nous savons, d'autre part, que le baron Dupuytren était d'un caractère irascible, qu'il tolérait mal la contradiction et tout ce qui s'opposait à lui, qu'il avait de puissants amis en Cour, mais nous ignorons aussi tout du caractère de Maisonabe. Etait-il cette « tête folle » dont avait parlé son antagoniste ? En tout cas, il avait le sang vif et, pour s'attaquer à Dupuytren, il ne devait pas manquer de courage ou d'inconscience... Nous laisserons donc à ceux d'entre vous qui sont plus compétents ou plus éclairés le soin de conclure.

BIBLIOGRAPHIE

- Bibliothèque centrale des Facultés de médecine de Paris. M.s. 2445 (1-8).
Archives nationales. Fonds de la Faculté de médecine de Paris. Registre des procès-verbaux des assemblées de professeurs. Année 1829.
Archives nationales. Fonds de la Faculté de médecine de Paris. Dossier Maisonabe.
Archives départementales de l'Aveyron.
La France nouvelle, nouveau journal de Paris, 1829, n°s 692 (24 juin), 693 (25 juin), 695 (27 juin).

A l'issue de la communication, le Secrétaire général Dr Valentin a fait part d'une lettre conservée dans ses documents de famille. Il s'agit d'une lettre de Dupuytren à ce Dr Koreff, qui avait donné avec lui la consultation du 2 juin. Dans cette lettre marquée « Pressée », Dupuytren s'exprime ainsi : « L'affaire se plaide demain jeudi [il ne peut s'agir que du jeudi 30 juillet où Dupuytren avait été convoqué pour s'expliquer devant le Conseil sur les faits imputés] et je ne saurais vous dire, mon cher ami, à quel point je suis reconnaissant du soin que vous avez mis à m'envoyer la pièce dont j'avais besoin, mais il me reste encore une chose à vous demander : le [notez ce terme de mépris] Maisonabe a fait inviter le chef d'institution Héman et

le jeune Espagnol à se rendre demain matin devant le Conseil académique. Cette invitation n'est obligatoire en aucune façon : il est nécessaire qu'ils n'y viennent pas. Priez M. de Fontella et M. d'Urbina de faire consigner très vigoureusement le jeune *séide*. Tout à vous et à demain.

Mercredi, Dupuytren »

Cette incroyable lettre, où le baron Dupuytren a recours à un ami pour se débarrasser de témoins gênants, est pour nous une preuve évidente de la mauvaise foi de Dupuytren. Après presque cent cinquante années, il nous semble temps de faire réparation à Maisonabe.

Paule DUMAITRE.
